



7869 - Participer à l'enterrement d'un mécréant

question

Quel est le jugement d'Allah à propos de la participation aux obsèques des mécréants qui est devenue une tradition politique acceptée par tous?

la réponse favorite

Louange à Allah.

S'il y a au sein des mécréants des gens peuvent s'occuper de l'enterrement de leurs morts, les musulmans n'ont plus à s'occuper de cette tâche. Ils ne doivent pas s'associer aux mécréants et les aider dans les enterrements. Ni la courtoisie, ni le respect de traditions politiques ne doivent les amener à participer à leurs convois funéraires. Car cela n'était connu ni chez le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) ni chez ses Compagnons bien guidés. Mieux, Allah a interdit à Son Messager (bénédiction et salut soient sur lui) de se rendre à la tombe d'Abd Allah ibn Saloul et justifié l'interdiction par l'évocation de sa mécréance. A ce propos, le Très Haut dit: **Et ne fais jamais la Salâ sur l' un d' entre eux qui meurt, et ne te tiens pas debout auprès de sa tombe, parce qu' ils n' ont pas cru en Allah et en Son messager, et ils sont morts tout en étant pervers.**

(Coran,9:80)

S'il n' y a aucun mécréant pouvant s'occuper de l'enterrement d'un infidèle, alors les musulmans doivent le faire comme le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) le fit pour les tués de Badre et pour son oncle Abou Talib à propos de qui il dit à Ali: **Va l'ensevelir..**

C'est Allah qui assiste. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.